



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14628
11 août 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 AOUT 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire connaître la position du Gouvernement de la République démocratique du Soudan au sujet du contenu du message dont le texte figure dans l'annexe du document S/14624.

Il est regrettable que le Gouvernement libyen propage une fois encore des allégations et des accusations non fondées à l'encontre de mon pays. Le Gouvernement de la République démocratique du Soudan rejette catégoriquement ces allégations et ces accusations qu'il considère sans fondement, malveillantes et absurdes. Une fois de plus, nous condamnons et nous dénonçons le fait que la Libye recourt très souvent, dans la conduite de ses relations internationales, à ces pratiques injustifiées et qui manquent de dignité.

Il est ironique et surprenant qu'un pays comme la Libye, dont les antécédents d'agression et d'intervention dans les affaires internes d'Etats et de peuples africains et non africains sont connus, accuse le Soudan de tramer "un projet d'agression militaire contre la Jamahiriya arabe libyenne...".

C'est un fait établi que la République démocratique du Soudan n'a jamais commis, organisé ni même envisagé d'acte d'agression ou d'intervention contre aucun de ses voisins, y compris la Libye. Il n'est nul besoin de souligner que nous souscrivons sans réserve aux principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du règlement pacifique des différends et du bon voisinage, et que nous les respectons intégralement. Nos relations connues d'amitié et de coopération avec nos voisins, le choix du Soudan et sa participation active aux efforts de médiation visant à régler pacifiquement les différends entre Etats en Afrique et dans le monde arabe en témoignent sans ambiguïté. En réalité, c'est notre aversion, notre rejet de toutes les politiques qui compromettent ces nobles principes et notre opposition systématique à de telles politiques qui sont les causes directes de nos désaccords avec la Libye.

Il est également ironique et regrettable que la coopération soudano-égyptienne suivie, dans le cadre de notre Programme d'intégration économique et politique déclaré, soit perçue et considérée par la Libye comme une conspiration d'agression militaire à son encontre. Une telle coopération sous-régionale, prévue dans les Chartes des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes, vise à réaliser les aspirations légitimes des peuples soudanais et égyptiens au progrès et à la prospérité et ne devrait aucunement être interprétée par la Libye comme une menace à son encontre ou contre tout autre Etat.

Quant à l'allégation libyenne selon laquelle il y aurait 90 000 soldats égyptiens au Soudan, le Gouvernement de la République démocratique du Soudan ne peut que mettre à nouveau la Libye au défi d'accepter une inspection impartiale en vue de vérifier la présence de troupes étrangères dans les deux pays.

Les allégations de la Libye ne sont qu'une tentative de dissimuler et de camoufler ses politiques et ses desseins d'agression et d'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et d'autres peuples, comme elle le fait actuellement dans des pays africains voisins et ailleurs. Nous sommes certains que le Conseil de sécurité et la communauté internationale tout entière pourront discerner facilement les vrais motifs et les vrais objectifs de la Libye, quel que soit le masque sous lequel ils se dissimulent.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Elfaki Abdalla ELFAKI

